

Genève et les confédérés

Autor(en): **Martin, William**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Wissen und Leben**

Band (Jahr): **27 (1925)**

Heft 14

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-748708>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

GENÈVE ET LES CONFÉDÉRÉS

La 58^{ème} fête fédérale de gymnastique qui vient d'avoir lieu à Genève, a été, dans la vie de notre ville, un événement exceptionnel et significatif. On sait assez que les Genevois, bien qu'ils soient de tempérament plutôt froid, ont des réserves d'enthousiasme. Ceux qui ont assisté, par exemple, aux fêtes de juin 1914, commémorant le centenaire de l'admission de Genève dans la Confédération comme canton; ceux qui ont vu la réception faite par la population genevoise à un homme qui ne lui était pourtant pas sympathique, mais qui représentait à ses yeux la patrie, le général Wille; ceux enfin, qui ont assisté, au lendemain du 16 mai 1920, au grand cortège en l'honneur de la Société des nations, ne peuvent pas avoir oublié ces manifestations, ni avoir méconnu leur caractère. Mais, nous ne croyons pas exagérer en disant que la participation de la population genevoise a été, cette année, plus intense encore et plus spontanée que dans les occasions précédentes. Et ce serait une grave erreur que d'y voir simplement l'émanation d'un tempérament porté aux explosions extérieures et à l'enthousiasme facile. Il s'agit en cette circonstance de tout autre chose.

Ce qui distingue l'enthousiasme patriotique de la population genevoise de celui qu'on rencontre dans toute autre ville ou canton suisse, c'est que le nôtre est plus conscient et plus voulu. Pour des Schwytzois, des Bernois et des Zurichois, le fait d'être suisse est tout naturel. On ne pourrait concevoir qu'il en fût autrement. Les Genevois, au contraire, sont suisses parce que leurs ancêtres l'ont voulu et parce qu'ils le veulent encore. Si vous demandez à un Genevois dans la rue pourquoi il est suisse, beaucoup ne le sauront pas. Mais Genève, en tant que collectivité le sait parfaitement. Ces raisons sont anciennes. Elles sont séculaires. Elles n'ont pas cessé d'être vraies.

L'histoire de Genève au Moyen-âge ressemble à celle de toutes les communes. Elle est caractérisée par la lutte d'une bourgeoisie opulente et éclairée, contre le pouvoir féodal, qui cherche à l'opprimer. Pendant plusieurs siècles, dans cette lutte, la bourgeoisie put s'appuyer sur le pouvoir épiscopal, son protecteur naturel. Puis, soudainement, l'influence du seigneur

féodal, dans l'espèce le duc de Savoie, à la cour de Rome ayant grandi, c'est lui-même qui, pratiquement, nomme l'évêque. La bourgeoisie se trouve entièrement dénuée de protection en face de son rival. Aussitôt, elle cherche autour d'elle des appuis et les trouve en Suisse. Telle est, en quelque manière, l'évolution qui a créé à Genève un parti eidguenot, qui a eu aussitôt ses martyrs: les Bonivard, les Berthelier, les Lévrier.

Cette situation a pu se modifier en apparence. Le duc de Savoie a cessé d'être un péril, mais Genève n'a pas cessé d'être menacée dans son indépendance et dans son individualité. Bien plus, les dangers auxquels elle est exposée ont grandi au cours de ce dernier siècle. Les territoires qui l'avoisinent sont aujourd'hui réunis dans une seule main et, de plus, fermés à l'expansion économique et morale de la ville. D'autre part, les besoins grandissants de la cité ont provoqué chez elle une immigration considérable de sorte que ce n'est pas seulement au dehors, mais jusque dans ses murs que l'on voit se développer un danger national. Celui-ci est d'autant plus profond que, depuis un certain temps, le nationalisme s'est beaucoup développé; les oppositions d'esprit des populations sont devenues plus vigoureuses enfin, l'époque de notre intimité avec la Savoie s'éloigne de plus en plus dans le temps. Ainsi, l'assimilation des Savoyards par l'esprit de Genève est devenue beaucoup plus difficile, sinon impossible.

Les Genevois savent donc pourquoi ils sont suisses et pourquoi ils veulent le rester.

Il faut se garder de prendre pour un mauvais esprit national le tempérament d'opposition, peut-être trop développé chez nous, à l'égard de Berne. Il s'agit là d'une part de fronde instinctive et, d'autre part, d'influence vaudoise. D'instinct, le Genevois n'est nullement anti-bernois, bien au contraire.

Ceux qui, à Genève, tiennent, parfois à l'égard de la Suisse des propos inconsidérés, ou bien n'ont rien compris à l'histoire et aux conditions d'existence de leur ville ou bien reculeraient nous, à l'égard de Berne. Il s'agit là d'une part de fronde instinctive épouvantés devant les conséquences de leurs discours. Ils ne sont d'ailleurs qu'une poignée et ils sont désavoués par la population tout entière chaque fois qu'elle en a l'occasion.

Aussi a-t-on pu s'étonner en Suisse, et peut-être s'indigner, de la discussion qui a eu lieu récemment au Grand Conseil au sujet de l'application de l'article 43 de la Constitution fédérale. L'opinion a été soutenue qu'il y avait à Genève trop de Confédérés et que leur influence dans les affaires publiques était excessive. On a été jusqu'à demander que l'article 43 de la Constitution fédérale, qui donne aux Confédérés le droit de vote trois mois après leur installation, fût modifié ou que son application fût suspendue en ce qui concerne Genève.

Cette suggestion s'est heurtée à une vigoureuse résistance, non seulement dans le parti socialiste, contre lequel elle était dirigée, mais même et surtout dans les partis bourgeois. M. Albert Picot, en a publié dans le *Journal de Genève* une réfutation très forte de ce point de vue. Et le langage du *Genevois*, organe radical, n'a pas été moins net.

Ceci dit, il faut reconnaître qu'il y a un problème confédéré à Genève et qui n'est pas sans difficulté.

Sur mille habitants, nous n'avons que 321 Genevois, 377 Suisses d'autres cantons et 302 étrangers. Depuis 1911, la population confédérée s'est accrue d'environ 20,000 personnes. Pour montrer ce que cela signifie, il suffit d'indiquer que dans l'ensemble du canton de Berne, il y a 840 Bernois pour mille habitants.

La raison de ce phénomène n'est pas difficile à découvrir. Genève ne se suffit pas, ni économiquement, ni socialement. Population purement urbaine et en général très instruite, les Genevois ne peuvent pas trouver en eux-mêmes les ressources nécessaires pour assurer toutes les fonctions de la vie collective. C'est le revers de l'instruction publique. Il y a des métiers que les Genevois ne font pas et, pour la plupart, ce sont des petits métiers. Le Genevois occupe les places de direction. Il est commerçant, administrateur, au besoin ouvrier, qualifié – et généralement habile. Il ne faut pas lui demander d'être gendarme ou laitier, moins encore maçon ou terrassier. Pour cela, il a besoin de l'aide de quelqu'un.

Ce n'est d'ailleurs pas là un phénomène particulier. C'est un phénomène général dans toutes les villes, et l'on peut dire davantage, c'est un phénomène inhérent à notre pays lui-même.

Ce qui est vrai de Genève, l'est, dans une certaine mesure, de la Suisse toute entière. Notre peuple est trop éclairé pour faire certains métiers et il en résulte que nous avons besoin d'une immigration étrangère. Les fortes colonies étrangères de notre pays sont la rançon que nous payons pour le développement de notre instruction publique, nécessaire à nos institutions démocratiques. C'est ce qui explique ce phénomène, singulier en apparence, que la Suisse à la fois un pays d'immigration et un pays d'émigration.

Ce qui, par contre, a un caractère particulier, c'est le fait que Genève, n'ayant aucun hinterland territorial, ne peut pas pour remplir toutes ces fonctions indispensables faire appel à ses propres enfants. Elle doit s'adresser à la campagne avoisinante, qui est étrangère, ou à la Suisse, qui est relativement lointaine et parle pour une grande partie une autre langue. Les Genevois n'ont que le choix d'attirer chez eux des Suisses allemands ou des Savoyards, ce qui exige de leur part un double effort d'assimilation.

Comme l'a fait remarquer M. Albert Picot, l'immigration étant une nécessité, il faut être reconnaissant aux Confédérés d'être venus prendre chez nous les places que les étrangers ont abandonnées au moment de la guerre.

Pendant les années de 1913 à 1920, la population genevoise a perdu vingt-cinq mille étrangers et n'a gagné que 4000 Genevois. Sans les Confédérés, Genève aurait donc subi une régression de population qui, ajoutée aux difficultés du trafic frontière, aurait provoqué une crise économique auprès de laquelle celle que nous traversons n'est rien. Dans ces conditions, ce serait de notre part de l'ingratitude et de l'incompréhension nationale de ne pas voir que la population confédérée est un élément excellent et sur lequel nous devons nous appuyer.

Ce qui est vrai toutefois, c'est que recrutés, ainsi que nous l'avons indiqué, dans la catégorie sociale des ouvriers non qualifiés – ces Confédérés se rattachent dans leur presque totalité, au parti socialiste. Ils élisent tout naturellement pour les représenter des gens qui sortent de leurs rangs et qui, par conséquent, ne sont pas Genevois d'origine. C'est ainsi que Genève est représentée au Conseil national par un Vaudois, un Neuchâtelois et

un Russe. La députation socialiste au Grand Conseil a une composition analogue. Ce fait cause naturellement dans la population un certain mécontentement. On aurait de la peine à trouver parmi les chefs socialistes – si l'on en excepte un ou deux intellectuels – une seule personnalité qui soit en contact intime avec la vie genevoise. Sans nationalisme exagéré, on peut regretter ce phénomène, car il est normal qu'une population soit représentée par des gens qui la connaissent et qui vibrent instinctivement de la même façon qu'elle.

Mais, la solution ne peut pas être une atteinte à la constitution fédérale, qui reviendrait à priver de droits un élément important de la population et par conséquent à fausser la représentation des intérêts véritables de notre ville. Du moment que nous avons besoin d'un afflux de population ouvrière, nous devons en supporter les conséquences, même sur les points où elles nous sont désagréables.

Le seul remède aux inconvénients que nous constatons, c'est d'accroître l'effort d'assimilation que nous devons faire auprès de cette population immigrée.

Proche de nous, les Savoyards sont des étrangers qui introduisent chez nous un patriotisme allogène. Même lointains en apparence, les Suisses-allemands sont des frères que nous assimilons parfaitement et facilement et qui viennent raffermir notre propre patriotisme. On constate, en effet, que les Suisses-allemands s'acclimatent fort bien et il est peu de famille chez nous qui ne soient, en partie au moins, de souche confédérée. Par un paradoxe instructif, le député auquel nous avons fait allusion et qui est président de la Ligue des intérêts genevois a épousé une Bernoise et il est apparenté à presque toute l'aristocratie de la ville fédérale. Parmi les hommes Genève s'enorgueillit, un grand nombre appartenaient familles d'autres cantons.

Ce qui est certain, c'est que personne ne peut songer à reconstituer, en plein vingtième siècle, la question des Natifs qui a fait tant de mal à Genève au XVIII^{ème} siècle. Ce serait appauvrir notre sang en empêchant les croisements les plus légitimes et vicier notre vie économique en tenant à l'écart de nous ceux qui nous sont indispensables. Une telle méconnaissance de la

situation réelle de notre ville ne peut être ni féconde ni dangereuse. Tout simplement elle n'existe pas.

C'est ce que la population genevoise a tenu à signifier clairement aux gymnastes suisses accourus de toutes les parties de notre pays.

WILLIAM MARTIN



ISABELLE KAISER, DANS LA LITTÉRATURE ROMANDE

Un hommage doit être rendu à Isabelle Kaiser de la terre romande, qui fut sa patrie intellectuelle et affective, dans sa jeunesse et ses années de première production. Elle a joliment chanté sa vieille école de Genève et évoqué maints souvenirs du beau lac et du Mont-Blanc. La maladie l'obligea à séjourner à Leysin, dans la Suisse italienne, l'Italie et le Midi de la France; sa culture littéraire semblait plus française qu'allemande, et cependant sa personnalité est plus alémanique que latine, dans son œuvre écrite dans les deux langues et qui, par là même, a un cachet éminemment national.

Sa famille était de souche allemande, zougoise du côté paternel, unterwaldienne par sa mère, issue du pieux ermite Nicolas de Fluë, et dont les parents tenaient à Beckenried le vieil hôtel de la Lune. Après avoir erré en diverses stations de malades, la poétesse se fixa à Beckenried, surtout pour faire plaisir à « Mère », mais aussi par ce que la Suisse primitive était restée sa petite patrie d'élection. Elle y fit construire son joli chalet de l'Ermitage parmi les bambous des bords du Lac des Quatre-Cantons; elle se sentit reprendre par cette vieille souche unterwaldienne dont elle était, et nous savons que son patriotisme n'avait rien de poseur, dans cette apothéose d'un premier août, au milieu des fils authentiques des vieux Suisses, commémorant le serment du Grütli ou Frère Nicolas de Fluë, alors qu'elle-même disait quelques-uns de ses beaux poèmes tout imprégnés de poésie nationale, tel son Drapeau suisse!

Des vingt-trois volumes de poésies et de prose d'Isabelle Kaiser, quinze sont en français, six volumes de vers et neuf romans; son œuvre en langue allemande compte huit volumes, dont un de vers seulement. Sa production poétique fut de sept volumes, celle en prose de seize; elle se fit connaître d'abord par ses poèmes, puis préféra s'exprimer dans le roman. Sa production littéraire s'échelonne de 1888 à 1919; ce n'est cependant que depuis 1901 qu'elle publia quelque chose en allemand; son séjour dans l'Unterwald l'a probablement influencée, inconsciemment. Isabelle Kaiser parlait si aisément et écrivait si facilement nos deux langues, qu'il lui était impossible de dire elle-même laquelle était sa langue maternelle. Elle m'affirma n'avoir jamais hésité, écrivant spontanément en français ou en allemand, selon la nature du sujet traité. Elle se sentait l'âme alémanique et romande, et préférait le français pour exprimer sa jeunesse, son